

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 7 août 2026

**modifiant l'arrêté du 25 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois éligibles
aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires**

NOR : SFHH2621793A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-598 du 25 avril 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives aux corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1260 du 9 août 2017 portant statut particulier des corps médico-techniques de catégorie A de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Arrêtent :

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 avril 2002 susvisé, après l'alinéa :

« – manipulateur d'électroradiologie médicale »,

sont insérés les alinéas suivants :

« – diététiciens ;

« – techniciens de laboratoire médical ;

« – préparateurs en pharmacie hospitalière. »

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 août 2026.

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des ressources humaines du système de santé,

R. BÉGUÉ

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Pour le ministre et par délégation :

Le chef de service, adjoint de la directrice du budget,

J.-M. OLÉRON